SEC.COM.27JAN'10 14:32

PROJET DE MÉMOIRE EN COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LA MODIFICATION DE LA LOI ÉLECTORALE CONCERNANT LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

CI – 004M
C.G. – P.L. 78
Représentation électorale
et règles de financement
des partis politiques

PROJET DE LOI N° 78

Schéma de travail sur le financement des partis abrogeant tout crédit d'impôt sur les contributions politiques et les activités.

Index

Notes	2
Trois scénarios	3
Échange avec les membres de la Commission	4

Mémoire présenté par le Parti de la Réforme Financière
143, Ch, de l'Écore-Nord, Vallée-Jonction G0S 3J0
Denis Couture 418-253-5556
Chef du Parti
www.reformefinanciere.com
Courriel : jdcouture@globetrotter.net

PROJET DE MÉMOIRE SUR LA MODIFICATION DU FINANCEMENT

DES PARTIS POLITIQUES

NOTES

Base de calcul

Sur la base des états financiers des partis politiques remis au DGE, se référant à l'année 2008 et à l'année 2006 multiplié par trois, ceux-ci dénotent des entrées de fonds de 86,331,000 $ sur 4 ans,

Modification du financement

Le coût d'admission, sans crédit d'impôt, perçu lors d'activités ne dépasserait pas 200 $

Tout biens ou services rendus sont inadmissibles à titre de dons.

Le coût d'adhésion annuelle, sans crédit d'impôt, ne dépasserait pas 100 $ par membre. Un minimum requis serait exigé, libre au membre de verser jusqu'à 100 $ pour une même période d'adhésion.

Trois scénarios ont des taux variables quant au remboursement par électeur inscrit, aux dépenses électorales et au coût d'adhésion des membres.

Si nécessaire à la trésorerie, les candidats et les élus pourraient contribuer au financement des partis jusqu'à concurrence de 10 000 $ et de 20 000 $ réciproquement. Cette contribution serait accessible à un crédit d'impôt de 40 %.

Le minimum remboursable des dépenses électorales basé sur les votes obtenus passerait de 15% à 10%.

Participation de l'État

La participation de l'état aux trois projets de scénarios s'étale entre 39.3 % et 64.5 % de la contribution totale. La participation actuelle sur une moyenne de 4 ans est de 53 %.

Selon le 1°ier scénario, la participation de l'état sur 4 ans augmente de 13,477,000 $.

PROJET DE MÉMOIRE SUR LA MODIFICATION DU FINANCEMENT

DES PARTIS POLITIQUES - Trois scénarios

En millions de	Actuel $	1°ier $	2°ième $	3°ième $
Contributions encaissés crédit d'impôt de 23,925 M.$	57,980	--	--	--
Activités - net	--	3,000	3,000	3,000
brut	2,955	--	--	--
Adhésions par membre	3,334	--	--	--
Choix: 1° 30$ - 2° 50$ - 3° 65°	--	20,000	33,400	43,340
Dons anonymes	0,104	--	--	--
Remboursement vérification	0,160	0,160	0,160	0.160
Remboursement par électeur inscrit:	10,738	--	--	--
Choix: 1° 1.50$ - 2° 1.00$ - 3°0.75$	--	33,000	22,000	16,500
Participation personnelle avec crédit d'impôt de 40% jusqu'à concurrence:				
candidats 600 à 10,000 $	--	6,000	6,000	6,000
députés 125 à 20,000 $ fois 4 ans	--	10,000	10,000	10,000
Dépenses électorales acceptées à :	11,060	--	--	--
Choix: 1° 90% - 2° 75% - 3° 60%	--	19,800	16,500	13,200
Cumul du financement des partis	86,331	91,960	91,000	92,200
Coût contribution du public	45,883	59,360	45,060	36.260
Ratio - contribution gouvernementale	53%	64.5%	49.5%	39.3%

Aux membres de la Commission

Phrase lu quelque part : «Le jour ou le pouvoir de l'amour va vaincre l'amour du pouvoir, l'humanité va faire un grand pas.» Je reformule cette pensée. «Le jour ou le politicien aura comme objectif le bien de l'humanité, n'étant pas obnubilé par la griserie du pouvoir et la domination, ce jour là, l'humanité va s'ouvrir à la respectabilité de tous et à chacun. En ce même jour, le politicien redonnera à l'électorat confiance en la politique et celui-ci, ne se sentant pas berné, le suivra dans son sillage et le soutiendra.

«Révolution électorale aux États-Unis – Fini les limites dans le financement par les entreprises» titrait le journal *Le Soleil*, 22 janvier 2010. Même si ce n'est pas le cas au Québec que de la publicité soit payé par des entreprises pour promouvoir un projet politique, il revient au Québec de faire l'inverse. Suite à ce droit donné par la cour suprême des États-Unis, Le président Obama a déclaré : «Il s'agit d'une victoire majeure pour les grandes compagnies pétrolières, les banques de Wall Street, les sociétés d'assurance maladie et tous les intérêts puissants qui oeuvrent chaque jour à Washington pour retirer toute voix aux peuple américain.» J'ajoute : Évitons pour le Québec que notre députation soit confiné un jour à un possible rôle de marionnette.

Puisse le gouvernement du Québec être un chef de file, en abolissant le contribution maximale de trois milles (3 000) $ et le crédit d'impôt de 75 % sur toute contribution de quatre cents (400) $ et moins.

Libéré d'un lourd fardeau serait l'élu du peuple de ne pas se sentir aliéné envers des donateurs anticipant le retour du pendule.

Messieurs et Mesdames, politicien(ne)s, à l'électorat, redonnons lui confiance en la politique. La démocratie n'est pas uniquement l'apanage des gens d'affaires et des grandes sociétés, mais de tous les électeurs.

Recevez mes salutations les plus distingués.

Denis Couture

CI – 004MA
C.G. – P.L. 78
Représentation électorale
et règles de financement
des partis politiques

ADDENDA

AU

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

EN COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR

LA MODIFICATION DE LA LOI ÉLECTORALE CONCERNANT

LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

PROJET DE LOI N° 78

par le

Parti de la Réforme Financière

Tous les biens ou services rendus de même que les cadeaux sont inadmissibles à titre de don ou non au candidat, au député et au parti.

Février 2010

Denis Couture
Chef du Parti